

---

Adresse de la commune de Rozet-le-Ménil, qui félicite la Convention sur le décret du 18 floréal, annonce la fabrication de salpêtre et se plaint que le département refuse de lui rendre une cloche, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Rozet-le-Ménil, qui félicite la Convention sur le décret du 18 floréal, annonce la fabrication de salpêtre et se plaint que le département refuse de lui rendre une cloche, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 299-300;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14014\\_t1\\_0299\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14014_t1_0299_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

nettoyé la société du despotisme de la royauté, des chaînes de la féodalité, des entraves de la chicane, et des erreurs de la superstition et des crimes du fanatisme, elle ne peut et ne doit songer à se reposer que lorsqu'elle aura comme lui anéanti tous les monstres qui voudraient encore faire rétrograder notre sainte révolution; et la commune de Monistrol voit avec plaisir le présage certain de leur destruction, ainsi que celle des tyrans coalisés contre nous, dans l'établissement du gouvernement révolutionnaire ».

MONTCHAUVEY, FAVIER, SOLELIAC, RENIRON, FRAISSE [et 12 signatures illisibles].

[Etat des dons; 29 flor. II].

1 grande croix d'argent de 22 pouces; 2 calices, leurs patènes; 2 burettes; 6 reliquaires pesant 10 livres et un huitième de livre, poids du roi (ci-devant); 1 calice, sa patène; 1 ciboire; 1 ostensor; 1 reliquaire; 1 buste appelé S<sup>t</sup> Marcellin.

Le tout pesant 26 livres et demie, même poids.

SOLILIAC, BAYON, BENART.

## 22

Les officiers municipaux de la commune de Rozet-le-Ménil, ci-devant Rozet-Saint-Albin, département de l'Aisne, félicitent la Convention nationale sur tous ses sublimes travaux, et particulièrement de l'énergie avec laquelle elle a déjoué et puni les scélérats qui avoient osé conspirer contre la souveraineté du peuple et la représentation nationale.

Ils lui font part que lorsqu'ils ont eu connaissance de son sage décret par lequel la République déclara reconnoître l'Etre-Suprême, ils ont assemblé les citoyens dans le temple de la Raison, et leur en ont fait lecture qui a été suivie des cris mille fois répétés de *vive la République ! vive la Montagne !*

Ils annoncent qu'un des salpêtriers de cette commune, qui avoit promis 40 livres de salpêtre par décade, a déclaré qu'il en fourniroit au moins 70 livres.

Ils se plaignent que l'administration de leur département refuse de leur remettre une cloche qu'ils avoient conservée conformément au décret du 23 juillet, et qui leur fut enlevée; cette cloche, disent-ils, nous servoit pour le timbre de l'horloge, et les citoyens murmurent d'en être privés.

Ils joignent à leur adresse une prière à l'Etre-Suprême, rédigée par un citoyen de cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Rozet-les-Mesnils, 20 flor. II] (2).

« Citoyens,

Nous vous félicitons sur vos grands travaux. Vous avez découvert les plus grandes conspira-

tions qui est jamais existé dans l'univers, les conspirateurs n'existe plus, la justice est à l'ordre du jour.

Nous venons de recevoir votre décret concernant une invocation à l'Etre-Suprême et pour les fêtes décadaire; étant assemblé au temple de la raison en la manière accoutumée depuis la création du nouveau calendrier, le décret a été lue avec enthousiasme et grand plaisir. Chaque citoyen a crié Vive la République, vive la Montagne. L'assemblée continué par des lectures patriotiques et par des chants républicain. Un des salpêtriers de la commune expose qu'ils avoient promis 40 livres de salpêtre par décade, mais que son offre n'est pas juste disant qu'ils peuvent en fournir 70 livres au moins. Grands applaudissements.

La multiplicité de vos grands et pénibles travaux fait que vous ne pouvez inviter le département de l'Aisne ou le district d'Egalité-sur-Marne de nous remêtre la cloche que nous avions conservé conformément au décret du 23 juillet; cette cloche ne nous servoit que pour le timbre de l'orgue (l'orgue); depuis la privation de cette cloche, les citoyens se contentent de dire que les administrations ont enfrein la loi et ne cesse de réclamer la prononciation de ses représentants ».

DELÊTRE (mairie), BÉNARD (off.), JACQUELIN (agent nat.), THOMAS (notable), DELAN (présid. du comité), BOUCHÉ (secrét. greffier), MORELLE (notable).

« Nous joignons à la présente copie d'une invocation à l'Etre-Suprême, rédigée par un citoyen de ladite commune ».

[Prière à l'Etre-Suprême]

Intelligence universelle et infailible, ô Dieu toi dont l'œil infatigable lit en ce moment et sans cesse au fond de nos cœurs, toi qui en poursuivant le crime dans ses plus sombres détours, le peint sur le front de l'hipocrite avec autant de facilité que tu fais jaillir la lumière du sommet des montagnes au sein des abîmes; si l'homme ne peut ni t'honorer, ni t'offenser, ni te comprendre, qu'il sçache t'adorer et t'offrir le culte des vertus; tu échappes aux regards audacieux qui veulent te pénétrer, mais tu réponds à l'homme de bien qui t'appelle, ta voix tonne dans le cœur du scélérat qui te nie, tu règne par la justice ou par l'amour, et ton empire n'a de bornes que celles de la nature.

Que l'homme s'élève à toi par la pensée, qu'il participe à la sagesse en admirant ces loix invariables dont les tems n'ont point vu l'origine et ne verront ni l'altération, ni la fin; qu'il participe à ton essence, en jouissant de cet ordre immuable qui règle l'harmonie des mondes, qui organise tout ce qui pense, végète ou respire; qu'il sçache mettre sa volupté à le suivre; qu'il trouve la liberté dans une obéissance volontaire, et laisse l'insensé marquer son esclavage par une résistance inutile.

Les siècles et les générations se sont engloutis dans le néant avant que la raison ne t'élève un temple sur ce globe, qui malgré les fastes anti-ques dont il s'enorgueillit, n'occupe qu'un point dans l'espace, un moment dans l'éternité, et sort à peine de l'enfance; nos pères erroient dans les ténèbres, ils ignoraient ta bonté, ta grandeur, et ils ne voyaient que ta vengeance, et le front

(1) P.V., XXXIX 9. B<sup>in</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 25 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) D XXXVIII, 1 doss. VII.

courbé sous la verge d'un pontife, ils trembloient au pied des autels, ou rampoient sur les marches du trône; cependant malgré le voile dont leurs yeux étoient obscurcis, la vertu ne leur fut pas étrangère, mais sombre, incertaine et farouche, elle s'égarait à la voix du mensonge, et la justice seule sut distinguer entre eux les ministres de l'erreur d'avec ses victimes. Donnons des regrets à leurs mémoires, pleurons sur leurs chaînes, et que le mépris flétrisse à jamais les noms odieux de ceux qui les trompoient pour les opprimer.

Le crime et la nuit ont trop longtemps obscurcis la terre; ils luttent encore contre le jour qui les chasse... O Dieu source de lumière, aide nous à les vaincre; vois les enfans de la nature assemblés sous tes auspices: nous marchons d'un pas ferme à la clarté de ce flambeau que tu alluma dans nos âmes, et nous bravons la rage des tyrans, qui font en vain couler des flots de sang pour l'éteindre, nous avons entendu ta voix, elle nous dit que nos vœux n'ont pas besoin d'interprète pour arriver à toi.

Tu fis naître les républiques des crimes de la tyrannie; les rois et leurs complices aveugles dans leur haine contre la liberté, sont devenus dans tes mains, les instruments de son triomphe; ils l'ont servi par leurs injustices, et l'orgueil du despotisme a rétabli l'égalité; tu permis dans ta sagesse ces fléaux passagers pour l'instruction de l'homme, tu laissas usurper par des brigands les droits de la nature, pour les rendre plus chers au peuple qui les a conquis; rend nous dignes de ce dépôt sacré, armes nos bras pour le défendre, que nos enfans nous bénissent en le recevant de nous, qu'il soit l'héritage des générations à venir. Dieu de la liberté sois notre guide, sois l'âme de nos actions, sois toujours présent à notre pensée; l'homme de bien n'en a point d'aussi douce, le méchant seul l'écarte, le coupable qui se repent, n'en a point d'aussi consolante; affermis par nous la République, en l'appuyant sur des mœurs et des vertus républicaines; montres par notre exemple à l'univers, qu'un vrai républicain toujours juste et sensible, pardonne et plaint l'erreur, n'est inflexible que pour le crime, inexorable que pour les ennemis de la liberté publique, ne se venge des siens que par des bienfaits, fuit le méchant sans le haïr, n'a de passion qu'une bienveillance universelle, et de crainte que celle de n'être jamais assez vertueux.

Nous ne te demandons ni les richesses, ni le repos de l'oisiveté, réserves les pour la punition de celui qui les préfère au travail et à l'innocence; ne prolonges nos jours que pour le bonheur de nos semblables. Si notre vie fut utile et pure, elle aura toujours assés duré, accorde nous la vertu seule, qu'elle soit le but, la récompense de nos travaux et qu'au moment où elle pourroit nous abandonner, la mort nous plonge dans ton sein, et réunisse notre âme à l'âme universelle, aussi pure qu'elle en est émanée.»

## 23

**La société populaire de Riez (1), district de Digne, département des Basses-Alpes, félicite**

(1) Et non Niez.

**la Convention nationale sur le décret du 18 floréal (1), et l'invite à resertr à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Riez, s.d.] (3).

« Citoyens représentans,

La plus belle de toutes les victoires est celle qu'on remporte sur ses passions, et vous venez de les dompter toutes à la fois; l'idée d'un Etre Suprême, en assupetissant l'homme à sa raison, donne à la vertu les plus douces espérances et livre le crime aux remords les plus affreux.

Mère tendre! ton fils qui vient de succomber à la prise de [mot illisible] n'est point mort; il vit encore; console-toi, il vit dans le cœur de tous les français; il vivra par la récompense que l'Etre Suprême lui avait préparée.

O Etre des êtres! l'hommage le plus pur est celui que te rend un peuple libre, un peuple qui préfère la médiocrité aux richesses, l'amitié, la fraternité aux titres pompeux de duc, de prince, de roi, et qui fait de l'égalité et de la justice les bases de son gouvernement.

Que je me transporte volontiers dans ces temples élevés dans toutes les communes à la raison universelle; là, le juif confondu avec le protestant, le protestant avec le catholique abjurent la haine qu'avait enfantée parmi eux la diversité de ce que l'on appelait dogmes ou doctrine; reconnaissent qu'ils avaient été trompés par leurs prêtres, adorent le même dieu et s'embrassent comme frères.

La commune de Riez, Citoyens législateurs, n'est qu'un point dans la vaste étendue de la République, mais ce point n'a jamais dévié de la ligne droite de la révolution. Ses habitans, presque tous agricoles, ont mêlé leurs premiers élans avec ceux de la liberté naissante. Ils ont reçu avec transports la suppression de la dîme, de la gabelle et des droits féodaux qui les accablent; ils n'ont vu dans la mort du tyran que la chute d'un monstre, l'établissement de la République une et indivisible les a remplis de joie et d'admiration. Souliers, bas, et chemises, ils ont presque tout donné pour habiller nos braves défenseurs. L'argenterie de leur église a été augmenter cette masse qui croît tous les jours à la monnaie et qui va montrer aux tyrans coalisés que les français sont plus grands et plus riches dans leurs dépouilles que les hordes de leurs esclaves dans leur fausse gloire.

Les républicains de cette commune vous demandent, dignes représentans, de rester à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis vaincus reconnaissent que le peuple français est le peuple le plus juste et le plus vertueux de la terre.»

MILLE (présid.), GAIDE fils (secrét.).

## 24

**L'agent national envoie le tableau des biens d'émigrés, vendus dans ce district dans le cours de 8 mois, dont l'adjudication se monte à**

(1) Et non 16 floréal.

(2) P.V., XXXIX, 10. B<sup>m</sup>, 25 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>e</sup>), (fait mention des dons et de l'argenterie de l'église).

(3) C 306, pl. 1160, p. 26.